

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 02.07.2026

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Code du produit: 1108570

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

UFI: TK1A-X0KP-Q00C-CYKX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	TUNAP GmbH & Co. KG	
Rue:	Bürgermeister-Seidl-Str. 2	
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen	
Téléphone:	+ 49 (0) 8171/1600 - 0	Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40
E-mail:	sdb@tunap.com	
Internet:	www.tunap.com	

Fournisseur

Société:	TUNAP International GmbH
Rue:	Buergermeister-Seidl-Strasse 2
Lieu:	D-82515 Wolfratshausen
Téléphone:	+49 (0) 8171/1600-0
E-mail:	sdb@tunap.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:	+33(0)145425959
	+33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aerosol 3; H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention	Attention
d'avertissement:	

Mentions de danger

H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
EUH208	Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 02.07.2026

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Code du produit: 1108570

Page 2 de 14

°C/122 °F.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans aux prescriptions légales.

Étiquetage particulier

Contient < 1 % en masse de composants inflammables.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium			3 - < 5 %
	271-529-4		01-2119492627-25	
	Skin Sens. 1B; H317			
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			1 - < 3 %
	274-263-7		01-2119492616-28	
	Skin Sens. 1B; H317			
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium			1 - < 3 %
	263-093-9		01-2119488992-18	
	Skin Sens. 1B; H317			
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène			0,1 - < 1 %
	270-128-1		01-2119491299-23	
	Repr. 2, Aquatic Chronic 3; H361f H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68584-23-6	271-529-4	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	3 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
70024-69-0	274-263-7	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	1 - < 3 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 4000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
61789-86-4	263-093-9	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium	1 - < 3 %
	dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 16000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100		
68411-46-1	270-128-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	0,1 - < 1 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 3 de 14

inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau, fatigue,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de combustion dangereux; Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 4 de 14

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Préventions des incendies et explosion

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 5 de 14

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7789-75-5	Fluorures de calcium	Fluorures (/g créatinine)	3 mg/g	Urine	au début du poste

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	1,03 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,513 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	11,75 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	1,03 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,9 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,513 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,6 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,08 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,14 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		226000000 mg/kg
Sédiment marin		226000000 mg/kg
Intoxication secondaire		16,667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		226000000 mg/kg
Sédiment marin		226000000 mg/kg
Intoxication secondaire		16,667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		271000000 mg/kg
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	
Eau douce		0,034 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,51 mg/l
Eau de mer		0,003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,446 mg/kg
Sédiment marin		0,045 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		1,76 mg/kg

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 7 de 14

chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des

concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	pâteux
Couleur:	bleu
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Inflammabilité:	non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	> 200 °C	
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	non déterminé	DIN 19268
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1,2 g/cm³	DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 8 de 14

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Information supplémentaire

Les indications se rapportent à la matière active technique: Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereuxLa combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 9 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium				
	orale	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	Study report (1981)	other: Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 > 4000 mg/kg	Lapin	Study report (1986)	other: 40 CFR, Section 163.81-2, Federal
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium				
	orale	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	Study report (1981)	other: Section 772 .112-21 CFR 40
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1981)	OECD Guideline 402
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 10 de 14

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres rubriques: 2.1, 4.2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68584-23-6	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	96 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna	
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>10000	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier EPA OTS 797.1300
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier OECD Guideline 209
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994) EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1993) EPA OTS 797.1300
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 10000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1994) OECD Guideline 209
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	Study report (1988) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2006) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	51 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004) OECD Guideline 202

12.2. Persistance et dégradabilité

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 11 de 14

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
70024-69-0	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	18,05
61789-86-4	Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium	> 4,46
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	> 6

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
68411-46-1	Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	411	Cyprinus carpio	Study report (2000)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 12 de 14

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1950
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AÉROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.2
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	3
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1950
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AÉROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.2
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1950
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AEROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2.2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.2
Dispositions spéciales:	63 190 277 327 344 381 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1950
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	AEROSOLS, NON-FLAMMABLE
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2.2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.2
Dispositions spéciales:	A98 A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 13 de 14

Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR	Non
L'ENVIRONNEMENT:	
Marine polluant:	no

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: Aucune information disponible.

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures: Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Directive aérosol (75/324/CEE)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la
(les) section(s): 11.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

913 Bremsenpaste+ 200ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108570

Page 14 de 14

Abréviations et acronymes

Aerosol 3: Aérosol, catégorie de danger 3
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IATA: International Air Transport Association
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level
WEL (UK): Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average
ATE: Acute Toxicity Estimate
STEL (EC) Short Term Exposure Limit
CL50: Lethal Concentration
EC50: half maximal Effective Concentration
CEr50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 3; H229	D'après les données d'essais

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Les acides sulfoniques de pétrole, les sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)